

Hébergement

Des chambres ont été pré-réservées dans les hôtels suivants jusqu'au **15 octobre**
 Merci d'indiquer lors de votre réservation directement auprès des hôtels votre participation aux assises des Mineurs

	Nuit Chambre simple	Nuit chambre double	Petit déjeuner
Hôtel Maison Rouge 4 Rue des Francs-bourgeois- 67000 STRASBOURG Tel : 03 88 32 08 60 Fax : 03 88 22 43 73	117 €	132 €	Inclus
Ibis Strasbourg Centre Ponts Couverts 7 Rue de Molshelm - 67000 - STRASBOURG - FRANCE Tel : (+33)3/90224870 Fax : (+33)3/90224860	De 75 à 85 €	85 €	7,50 €
Novotel Strasbourg Centre Halles Quai Kleber - 67000 STRASBOURG - FRANCE Tel (+33)3/88215050 Fax (+33)3/88215051	167 €	167 €	14 €
HOTEL DE LILL 8, Rue des Bateliers - 67000 STRASBOURG Tel : 03 88 36 20 01 Fax : 03 88 35 30 03	De 55 à 65 €	De 55 à 65 €	6,80 €
Hôtel-Restaurant CHUT 4 rue du bain aux plantes - F 67000 Strasbourg Tel + 33 (0)3 88 32 05 06 - Fax 33 (0)3 88 32 05 50	100 €	De 90 à 160 €	8 €

Bulletin d'inscription

à retourner à l'Ordre des Avocats de Strasbourg avec le règlement
3, Quai Jacques Sturm - F- 67000 STRASBOURG
avant le 3 novembre 2008

Chèque libellé à : Ordre des avocats au Barreau de Strasbourg

Nom :

Prénom :

Titre/Fonction :

Adresse Professionnelle:

Tel : Fax:

Email :

- Assistera aux journées d'études des 21 et 22 novembre 2008
 Droits d'inscription : 160 €
- Assistera au Dîner de Gala du 21 novembre à la Maison KAMMERZELL
- Accompagné depersonne(s)

Participation : 75 € par personne

STRASBOURG

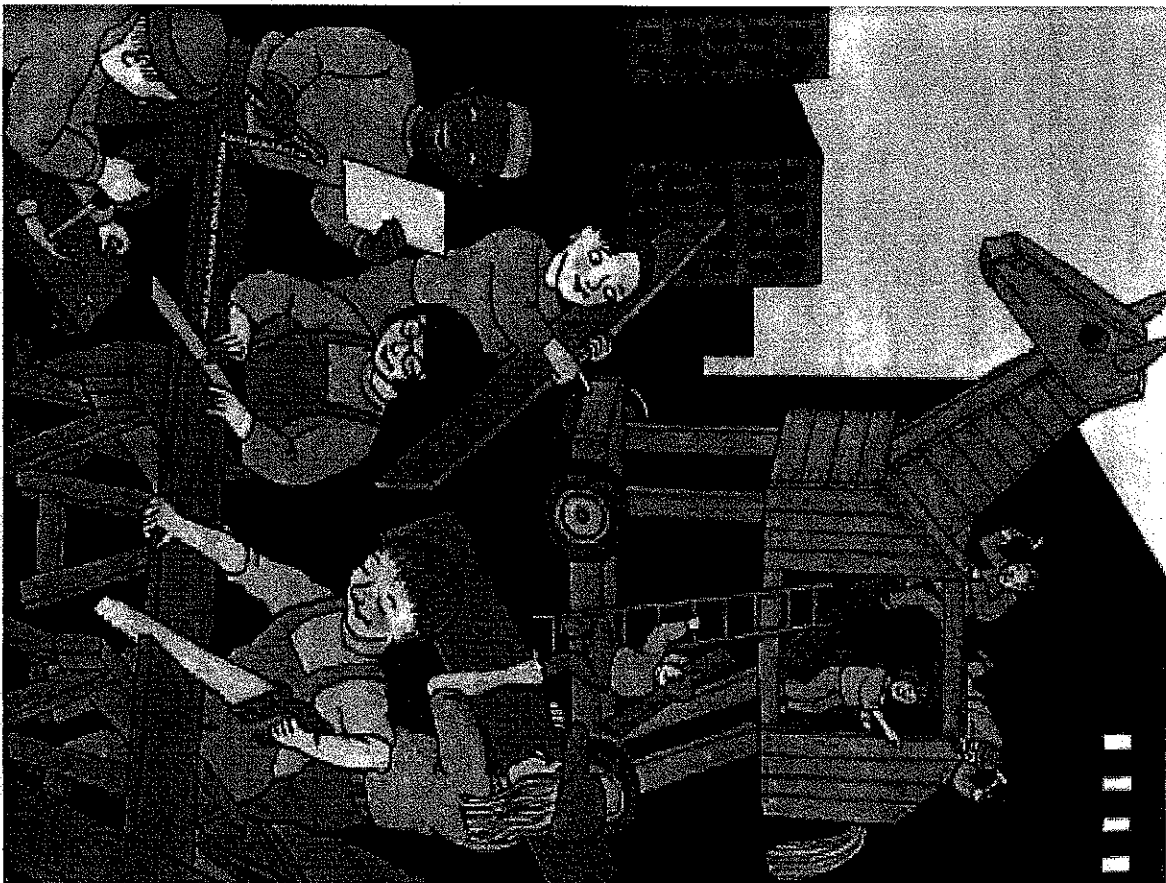
21 - 22 Novembre 2008

Ecole Nationale d'Administration

1, rue Sainte-Marguerite
 67000 STRASBOURG

IX^{èmes} Assises Nationales des Avocats d'Enfants

QUEL TOIT POUR MOI ?



LES NATIONALES DES AVOCATS D'ENFANTS

Formation validée au titre de la formation continue des avocats

21 novembre 2008

Accueil des participants - Café

Allocutions de bienvenue par : Mr Jacques BIGOT, Président de la CUS, Avocat, Me Christine RUETSCH, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,

9H45 Présentation du thème des Assises :
Me Fabienne HAGEMANN, Présidente de l'Association des Avocats de la Jeunesse, Avocat.

Présentation de la problématique des ateliers :
Me Audrey LORANG, Avocat.

10H15 Les modalités de la résidence alternée :
Mme Frédérique GRANET, Professeur à l'Université Robert SCHUMAN, M. Patrice HILT, Maître de Conférences à l'Université Robert SCHUMAN.

10H45 Pause café

11H00 L'intérêt de l'enfant et la fixation de la résidence :
Mme Audrey AGNEL, Juge aux Affaires Familiales, STRASBOURG

L'intérêt de l'enfant et la mesure de placement :
Mme Laurence GLESSER, Vice-présidente chargé du TPE de Strasbourg

11H30 La place des "beaux-parents" dans les familles recomposées :
Mr Didier BOTTEAUX, représentant de la Défenseur des enfants.

Quel toi pour moi ? :
Mr Claude SCHAUDER, Professeur à la Faculté de Psychologie de Strasbourg, Psychologue, Psychanalyste.

12H15 Pause - Repas

14H15 La place du mineur dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme : M. Grégory THUAN Juriste Référendaire à la CEDH

Vendredi après-midi 15H / 16H30 :

ATELIER 1 : l'enfant mineur étranger : regroupement familial, mineurs non accompagnés, scolarité, santé, droit au logement.

ATELIER 2 : l'enfant malade : intégration à l'école des enfants handicapés, maintien du lien avec les parents.

ATELIER 3 : l'enfant en danger : AE, placement, famille d'accueil, foyer, fugues.

E.N.A. STRASBOURG - 21 & 22 novembre 2008

1, rue Sainte-Marguerite - 67000 STRASBOURG

16H30 Pause café

Vendredi après-midi 16H45/18H15

ATELIER 4 : l'enfant délinquant : enfant fiché, Centre Educatif Renforcé, Centre Educatif Fermé.

ATELIER 5 : l'enfant à la frontière : compétences territoriales des juridictions, réglementation communautaire, enlèvement d'enfants.

ATELIER 6 : l'enfant en famille : adoption, conflits entre les parents séparés, résidence alternée, audition de l'enfant, administrateur ad hoc.

18H15 Fin des travaux. (6 heures de formations sont validées pour une participation aux travaux du matin et à deux ateliers)

Samedi 22 novembre 2008

9H00 Accueil Café (3 heures de formations sont validées pour la participation aux travaux du matin)

9H15 La place de l'enfant dans la procédure judiciaire :
Mme Josiane BIGOT, Conseiller à la Cour d'Appel de Colmar, Présidente de l'Association Thémis.

L'enfant placé et l'Aide Sociale à l'Enfance :
M. Frédéric OTRANTE, Chef du Service Protection de l'Enfance, Conseil Général du Bas-Rhin.

Les propositions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :
Monsieur Michel LORCY, Directeur départemental de la P.J.J.

La coparentalité à l'épreuve de la séparation :
Mme Isabelle CORPARI, Maître de Conférence à l'Université de Haute Alsace.

10H45 Synthèse des ateliers

11H15 Débats avec la salle

11H45 Propositions et vote des motions

12H30 Clôture des travaux par Me Fabienne HAGEMANN

Prise en charge individuelle de la formation possible par le F.F.F.P.L si demande adressée au plus tard le jour de l'arrivée du colloque

www.fifpl.fr

Organisme de formation THEMIS
N° d'agrément: 4267036648 67



de Strasbourg

